

Établissement / École

Nom :	École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation de Nantes-Atlantique
Sigle :	ONIRIS
Type :	Public, sous tutelle du ministère chargé de l'agriculture
Académie :	Nantes
Site(s) de l'école :	Nantes (Chantrerie et Géraudière)
Réseau, groupe :	Agreenium

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'École (conditions d'admissions, droits d'inscription, etc...) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'École** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

Suivi des accréditations précédentes

Avis n°2014/02-04

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie PE (Périodique, renouvellement d'accréditation) :

Ingénieur diplômé de l'École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation de Nantes-Atlantique en formation initiale sous statut d'étudiant

Catégorie PE (Périodique, renouvellement d'accréditation) :

Ingénieur diplômé de l'École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation de Nantes-Atlantique, en formation initiale sous statut d'apprenti

Catégorie PE (Périodique, renouvellement d'accréditation) :

Ingénieur diplômé de l'École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation de Nantes-Atlantique, en formation continue

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-09 ;
- Vu la demande présentée par l'École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation de Nantes-Atlantique ;
- Vu le rapport établi par Nathalie CAYOT (membre de la CTI et rapporteure principale), Fabrice LOSSON (membre de la CTI), Gildas GAUTIER (expert auprès de la CTI), Veronica CALDERON CARPINTERO (experte internationale auprès de la CTI), Thomas GUEHL (expert élève-ingénieur auprès de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 16 mars 2021 ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation de Nantes-Atlantique	Formation initiale sous statut d'étudiant	2021	2025-2026	maximale
Ingénieur diplômé de l'École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation de Nantes-Atlantique	Formation initiale sous statut d'apprenti	2021	2025-2026	maximale
Ingénieur diplômé de l'École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation de Nantes-Atlantique	Formation continue	2021	2025-2026	maximale

La Commission valide le processus VAE mis en place dans l'école.

Cette décision s'accompagne d'une injonction relative à la 1^{re} recommandation pour l'école qui établira un plan d'actions pour la mettre en œuvre. Ce document est à remettre pour le **15 décembre 2021** au département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé de la DGESIP, chargé du greffe de la CTI à l'adresse suivante : greffe-cti@education.gouv.fr.

L'école établira **un rapport de suivi des recommandations**. Ce document est à transmettre le **15 décembre 2023** exclusivement sous format numérique, au département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé de la DGESIP, chargé du greffe de la CTI à l'adresse suivante : greffe-cti@education.gouv.fr.

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

Pour l'École

- Rassembler les démarches qualité multiples et éclatées, développées dans les composantes de l'école, autour d'un système qualité structuré, fondé sur une politique qualité claire et explicite, et reconnu par tous les personnels et les étudiants ;
- Parachever la mise en place d'un dispositif simplifié, attractif et motivant, d'évaluation des enseignements par les étudiants ;
- Bâtir un plan d'action afin d'améliorer significativement le recrutement des élèves-ingénieurs et des apprentis incluant notamment le renforcement de l'identité d'ONIRIS / école d'ingénieur et une politique de communication plus ambitieuse ;
- Soutenir la vie étudiante et améliorer le dialogue avec les élèves-ingénieurs ;
- Approfondir la stratégie internationale et améliorer l'ouverture internationale des élèves-ingénieurs ;
- Compléter la fiche RNCP sous son nouveau format sur le site de France Compétences en enregistrement de droit. Renforcer la cohérence entre la démarche compétence déployée en interne et la description développée dans la fiche en particulier en relation avec la structuration en blocs de compétences.

Pour la formation initiale sous statut d'étudiant

- Mettre en place des actions en faveur de l'attractivité de la filière agroalimentaire.

Pour la formation initiale sous statut d'apprenti

- Augmenter la part de crédits ECTS affectés à la période en entreprise pour atteindre 60 ECTS ;
- Créer un observatoire de l'emploi en lien avec l'association des alumni ; assurer un meilleur suivi de l'insertion professionnelle des diplômés issus de la FISA.

Avis favorable pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®, niveau master, au(x) diplôme(s) suivant(s)

Intitulé du diplôme	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Ingénieur diplômé de l'École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation de Nantes-Atlantique	2021	2025-2026

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 16 mars 2021

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 14 avril 2021



La présidente
Elisabeth CRÉPON